



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Communiquée le 1er septembre 2016

PREMIÈRE SECTION

Requête n° 59347/11
Renzo MAGOSSO et Umberto BRINDANI
contre l'Italie
introduite le 16 septembre 2011

OBJET DE L'AFFAIRE

La requête concerne la condamnation en diffamation des deux requérants, respectivement journaliste et directeur responsable, suite à la publication d'un article relatif aux faits entourant l'assassinat, le 28 mai 1980, du journaliste Walter Tobagi par le groupe terroriste « *Brigata 28 marzo* ».

QUESTION AUX PARTIES

Y a-t-il eu violation du droit des requérants à leur liberté d'expression, et spécialement de leur droit de communiquer des informations ou des idées, au sens de l'article 10 de la Convention (voir, parmi beaucoup d'autres, *Perna c. Italie* [GC], n° 48898/99, CEDH 2003-V et *Pedersen et Baadsgaard c. Danemark* [GC], n° 49017/99, CEDH 2004-XI) ?



CONSEIL DE L'EUROPE